

Agir pour des territoires moins vulnérables aux inondations

La démarche ReViTeR, un nouvel outil pour développer des actions de réduction de la vulnérabilité des territoires



Inondations : Priorité à la réduction du coût des dommages

La protection et ses limites face à un phénomène naturel

Le Rhône et la Saône constituent à la fois un atout déterminant et un risque naturel pour le développement des territoires. Conscients de cette réalité, les élus et les acteurs locaux se sont toujours mobilisés au côté de l'Etat pour se protéger des crues, principalement en érigeant des ouvrages de protection (digues, barrages...)

Sans contester son utilité, la protection montre des limites au regard de son coût pour les collectivités et les propriétaires riverains. Elle induit aussi souvent un sentiment de protection abusif, ces ouvrages ne supprimant jamais totalement le risque d'inondation et pouvant même introduire des risques accrus en cas de rupture, avec des menaces pour les vies humaines.

Des crues coûteuses pour les territoires



Un système d'indemnisation solidaire fragilisé

La France a fait le choix d'un système d'indemnisation des catastrophes naturelles basé sur la solidarité entre les particuliers. Il ne constitue pas pour autant une réponse parfaite : environ 50 % des dommages liés aux crues ne sont pas indemnisés par les assurances (décote, perte d'activité, traumatisme, durée de retour à la normale, absence d'assurance...).

De plus, face à la multiplication des catastrophes et à l'augmentation de leurs coûts, la pérennité de notre système solidaire dépend d'une réduction à moyen terme du coût des inondations.

Une nouvelle gestion du risque inondation

De nouvelles priorités voient donc le jour afin de mieux faire face aux crues : développer la connaissance, améliorer la prévision et la gestion de crise, maîtriser l'urbanisation en zone inondable, réduire la vulnérabilité et renforcer la culture du risque chez l'ensemble des acteurs concernés (élus, riverains, entrepreneurs, agriculteurs, bureaux d'étude, associations, scolaires...).

Agir en amont pour réduire les coûts des inondations sur les territoires riverains du Rhône et de la Saône, c'est l'objectif de la démarche ReVITeR.

Réduire la vulnérabilité d'un territoire, c'est possible

Les conséquences d'une crue sur le territoire seront différentes en fonction des caractéristiques des logements, entreprises, exploitations agricoles, infrastructures, réseaux, bâtiments publics qui le composent. Comment réduire cette vulnérabilité ?

Par des mesures concrètes...

En pratique, la réduction de la vulnérabilité repose sur des mesures concrètes, avec un triple objectif :



Améliorer la sécurité des personnes

ex : aménagement ou création d'espaces refuges ou d'issues nouvelles dans les bâtiments...



Limitier les dégâts pendant la crue

ex : diminution de la pénétration de l'eau dans les bâtiments, changement de certains matériaux, réhausse des stocks d'une entreprise...



Faciliter le retour à la normale

ex : placement hors d'eau de circuits ou de tableaux électriques, réhausse d'équipements de chauffage, plans de secours ou de continuité d'activité...

...qui sont l'affaire de tous

La mise en œuvre de ces mesures est du ressort du propriétaire ou du gestionnaire du bien concerné. Néanmoins, ces derniers y renoncent souvent, par manque d'information, face à leur complexité ou leur coût ou en raison d'une méconnaissance voire d'un déni du risque inondation.

Pour lever ces freins, l'intervention des pouvoirs publics est indispensable, par la mise en place de dispositifs d'appui techniques et financiers adaptés.

● **51%** des riverains du Rhône **ne savaient pas que leur logement pouvait être inondé** avant de subir une crue pour la première fois.

● **50%** des riverains du Rhône **se sentent mal informés sur les mesures de protection** qu'ils peuvent prendre dans leur habitat.

● **Seuls 18%** des riverains du Rhône ont pris ou **envisagent de prendre des mesures de protection** contre les inondations.

Sondage sur la perception des inondations des populations riveraines du Rhône.
Source : DREAL Rhône-Alpes - 2013

ReViTeR : une démarche pour les collectivités riveraines du Rhône et de la Saône

ReViTeR, une démarche volontaire :

- ➔ s'adressant à toutes les collectivités riveraines du Rhône et de la Saône, en charge de l'aménagement et du développement de leur territoire et soucieuses à ce titre d'en réduire la vulnérabilité, notamment au titre des SCOT et de PLU qu'elles portent.
- ➔ destinée à élaborer et accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes et hiérarchisées. Elle permet de prioriser les enjeux à traiter et de faire émerger des solutions opérationnelles et réalistes, pertinentes sur un plan économique et social.
- ➔ reposant sur un diagnostic, qui intègre l'ensemble des composantes d'un territoire (habitat, entreprises, réseaux, agriculture, bâtiments publics...). Novatrice, elle construit une vision au-delà des zones inondables en tenant compte des effets indirects et mène une réflexion sur la phase de reconstruction après crue.
- ➔ fondée sur la mise en mouvement d'un large panel d'acteurs locaux, destinés à être partenaires actifs de la mise en œuvre des actions privilégiées. Elle mobilise également les connaissances et l'expertise des gestionnaires de l'eau et des risques.
- ➔ complémentaires aux plans de prévention du risque inondation (PPRI) et utiles pour alimenter les réflexions attendues par la directive inondation.

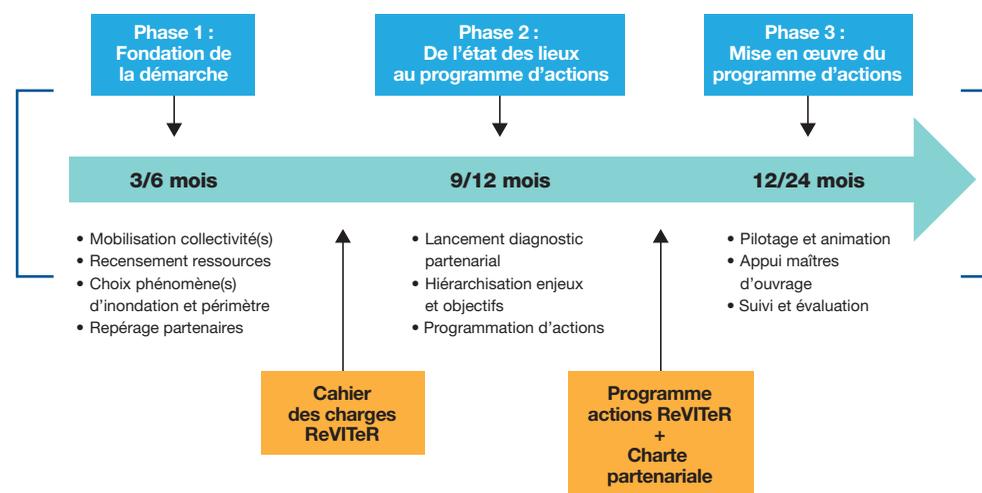
Un guide pour agir efficacement et « mieux vivre avec les inondations »

Une démarche élaborée en lien avec des acteurs territoriaux

Le guide ReViTeR a été conçu dans le cadre d'un partenariat entre les acteurs du Plan Rhône et un groupe de collectivités concernées par les inondations. Une approche pragmatique et transposable à d'autres collectivités a été favorisée.

Une démarche en 3 temps

Privilégiant l'efficacité, la démarche est prévue pour se dérouler sur 3 phases successives, articulant temps de production de connaissance, concertation entre les acteurs concernés et définition des priorités pour le territoire.



Un guide méthodologique et un guide ressources à disposition des acteurs

Ces documents sont mis à votre disposition sous la forme d'un DVD ci-joint et sous forme téléchargeable sur le site : <http://www.planrhone.fr>

Une boîte à outils en deux volets :

- un guide qui décline les principes de la démarche proposée,
- un deuxième volet qui fournit des ressources pour initier les démarches locales (données, enjeux, actions, méthode de concertation, bibliographie).



Vous souhaitez initier une démarche de réduction de la vulnérabilité sur votre territoire : nous vous accompagnons !

Le Plan Rhône : un projet de développement durable

En réponse aux inondations de 2002 et 2003 sur le Rhône aval, une stratégie globale de prévention des inondations est élaborée. Dès 2006, les acteurs locaux souhaitent aller au-delà de la problématique des crues pour mettre en œuvre un projet de développement durable autour des différents enjeux liés au fleuve et à sa vallée : le Plan Rhône. Il est fondé sur un partenariat regroupant l'État, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, rejoints en 2007 par les Régions Bourgogne, Franche-Comté et la Compagnie Nationale du Rhône, puis en 2015 par Électricité de France.

Une ambition : réduire la vulnérabilité des vallées de la Saône et du Rhône

L'objectif du volet « inondations » du plan Rhône est de concilier prévention des inondations et développement des vallées rhodanienne et saonoise. Il vise à agir sur toutes les composantes du risque pour réduire la vulnérabilité des territoires, en limitant les aléas préjudiciables, maîtrisant le développement en zone inondable et en mobilisant les acteurs face aux risques. En cohérence avec les principes de la directive inondation, un des objectifs prioritaires est de stabiliser puis réduire significativement les dommages potentiels liés aux crues du Rhône et de la Saône.

Entre 2007 et 2013, le Plan Rhône a permis de développer des méthodes et outils pour connaître et réduire la vulnérabilité des bâtiments publics, des logements, des entreprises, des réseaux ou encore des exploitations agricoles. Ces dernières ont bénéficié d'un ambitieux programme de travaux. Les partenaires du Plan Rhône ont souhaité poursuivre et amplifier ces actions pour 2014/2020 en développant la démarche « ReViTeR ».

Des soutiens techniques et financiers

Entre 2007 et 2013, les partenaires du Plan Rhône ont consacré plus de 186 millions au volet « inondations », en mobilisant des financements locaux, nationaux et européens. Pour la période 2014/2020, les négociations doivent aboutir à la signature d'un ambitieux contrat de projet interrégional État Régions. Le POP FEDER « Rhône-Saône » est d'ores et déjà validé par la Commission Européenne, avec plus de 9 millions d'euros dédiés à des projets de réduction de la vulnérabilité et de développement de la culture du risque.

Ces outils financiers constituent un levier précieux pour la mise en œuvre d'actions concrètes et cohérentes.

Pour les futures démarches ReViTeR et certains projets de réduction de la vulnérabilité, les taux co-financements sont les suivants :

- 50 % maximum pour le POP FEDER Rhône Saône
- 80 % maximum toutes aides publiques confondues, en fonction de l'implication des différents partenaires.

L'objectif des partenaires du Plan Rhône est de créer une dynamique conduisant les différents acteurs et collectivités riveraines du Rhône et de la Saône à se saisir de ce nouvel outil. Les démarches ReViTeR initiées, comme les actions concrètes qui leur feront suite dans le cadre de plans d'actions territorialisés et hiérarchisés, seront soutenues et accompagnées.

En savoir plus : www.planrhone.fr

Contact Mission Rhône : mr.p.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 04 26 28 67 24

